

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 09 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2022
---

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Maire.

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Etaient absents** : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

**Secrétaire de séance** : RECOLLON Chantal

D/2022-104

**Objet de la délibération** : Règlement d'utilisation du plateau sportif

Madame la Maire rappelle que le plateau sportif n'était plus utilisé depuis de nombreuses années, son état était très fortement dégradé et laissé à l'abandon.

Le premier projet de mandat a porté sur la réhabilitation de l'équipement, afin de permettre la pratique des sports collectifs (hand ball, foot, basket, volley, tennis ballon, hockey, jeux pré-sportifs, tennis, jeux de raquette). L'appui financier de l'Etat, de la Région et du Département a été sollicité et obtenu pour 80 % de la dépense totale.

Le plateau est situé à côté du complexe associatif-sportif récemment rénové (vestiaires aux normes) et non loin des écoles et du foyer de vie. Le public susceptible d'utiliser cet équipement est donc nombreux : les élèves des deux écoles, les associations sportives (club de foot, ...), les habitants, notamment les jeunes (via l'espace jeunes ou en autonomie), voire les séniors pour des pratiques sportives douces, les résidents du foyer de vie.

Madame la Maire présente le projet de règlement d'utilisation, pour lequel l'appui du service juridique du Centre de Gestion (CDG) a été sollicité. La Commission Vivre Ensemble, réunie le 25 novembre dernier, a fait quelques ajustements et émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**ARRETE** le règlement d'utilisation du plateau sportif, tel qu'annexé à la présente délibération.

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

16 DEC. 2022

Publication ou notification du :

16 DEC. 2022

Publication site internet le :

16 DEC. 2022

Affichage liste des délibérations le :

13 DEC. 2022

